



## VILLE DE MARANGE-SILVANGE

12 rue de l'Abani—57535—Tél. 03 87 34 61 70—Fax 03 87 34 61 75

Courriel : [accueil@mairie-marange-silvange.fr](mailto:accueil@mairie-marange-silvange.fr)

<p style="text-align: center;"><b>PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 FEVRIER 2010</b></p>
--

Le 16 février 2010, à 19 heures 30, en Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Erwin BRUM, Maire, à la suite des convocations faites par lui en date du 09 février 2010.

**Etaient présents :**

Yves MULLER, Christiane TOUSSAINT, François MEOCCI, Marielle GREFF, Robert BUFFON, Diane WEIDER, Paul LINDEN, Monique ROSE, Alain LALLIER, Fabienne JOMINI, J.Claude AUBERTIN, Bernard ROETTGER, Eugène KOMARNICKI, J.Claude BALTHAZARD, Sarah VITALE, Daniel PIERRE, Philippe GASPARELLA, Lucie LONDNER, Joël SEMIN

**Etaient absents - excusés :**

Sylvie MISTRETTA à Marielle GREFF  
Laure BAUDOIN à Paul LINDEN  
Jérôme HECQUET à Yves MULLER  
Rebecca NOEL à Erwin BRUM  
M.José BRIOTET pouvoir à Monique ROSÉ  
Audéna ORTOLANI à Philippe GASPARELLA  
Yvette WITZ à Daniel PIERRE  
Zahia MAMERI

**Etait absente non excusée :**

Martine RAFALIMANANA

**Secrétaire de séance :**

Madame Catherine KREMER, Directrice Générale des Services  
(articles L 2541-6 et L 2541-7 du Code général des collectivités territoriales)

**Date d'envoi de la convocation :**

09 février 2010

**Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2010**

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.

### **1.A - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009**

#### **Rapport**

Madame Diane WEIDER, adjointe chargée des finances et du contrôle budgétaire présente au Conseil Municipal le compte administratif de l'exercice 2009, établi par le Maire. Les résultats à la clôture de l'exercice 2009 sont les suivants :

**Section de fonctionnement :**

Recettes :	4 674 178,93 €
Dépenses :	<u>3 611 662,70 €</u>
Excédent :	1 062 516,23 €

**Section d'investissement :**

Recettes :	1 288 750,38 €
Restes à réaliser :	<u>1 578 396,13 €</u>
	2 867 146,51 €

Dépenses :	2 273 861,49 €
Restes à réaliser :	<u>916 099,36 €</u>
	3 189 960,85 €

Déficit :	322 814,34 €
-----------	--------------

Excédent global :	738 282,17 €
-------------------	--------------

## Motion

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire, après en avoir délibéré,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-14 et L 2541-13,  
Vu l'avis favorable du bureau en date du 3 février 2010,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 février 2010,

ARRETE le compte administratif de l'exercice 2009 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :	
Recettes :	4 674 178,93 €
Dépenses :	<u>3 611 662,70 €</u>
Excédent :	1 062 516,23 €
Section d'investissement :	
Recettes :	1 288 750,38 €
Restes à réaliser :	<u>1 578 396,13 €</u>
	2 867 146,51 €
Dépenses :	2 273 861,49 €
Restes à réaliser :	<u>916 099,36 €</u>
	3 189 960,85 €
Déficit :	322 814,34 €
Excédent global :	739 701,89 €

Votants	:	27	25
Abstentions	:	0	
Suffrages exprimés	:	27	25
Pour	:	27	19
Contre	:	6	

Deliberation modifiée le 25 mars 2010. M. BRUN et M. NOEL qui  
donné procuration ne participent pas au vote.

le 25 mars 2010



Le MAIRE

### 1.B - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2009

#### Rapport

Madame Diane WEIDER, adjointe au Maire chargée des finances et du contrôle budgétaire rappelle au Conseil Municipal sa délibération arrêtant le compte administratif de l'exercice 2009, en section de fonctionnement à :

Section de fonctionnement :	
Recettes :	4 674 178,93 €
Dépenses :	<u>3 611 662,70 €</u>
Excédent :	1 062 516,23 €

Elle propose d'affecter au budget primitif 2010 le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE : RESULTAT ANTERIEUR - de fonctionnement - d'investissement	Excédent 878 688,17 €	Déficit 300 082,97 €
RESULTAT DE L'EXERCICE - de fonctionnement - d'investissement	Excédent 1 062 516,23 €	Déficit 985 111,11 €
RESTES A REALISER DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT - en dépenses : - en recettes : SOLDE		916 099,36 € 1 578 396,13 € 662 296,77 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT Le solde des restes à réaliser, positif ou négatif, s'ajoute au déficit d'investissement		322 814,34 €
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 1 : affectation prioritaire au déficit de fonctionnement (art 002 « déficit antérieur reporté » 2 : affectation complémentaire en réserve obligatoire à hauteur du besoin de financement de l'investissement (art 1068)		323 000,00 €
AFFECTATION DU SOLDE RESTANT DE FONCTIONNEMENT Egalement au compte 1068 Ou Article 002 « excédent antérieur reporté »		739 516,23 €

### Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2311-5,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2010 arrêtant le compte administratif de l'exercice 2009.  
Vu l'avis favorable du bureau en date du 3 février 2010,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 février 2010,  
DECIDE d'affecter au budget primitif 2010 l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2009 comme suit :

Compte 002 - résultat de fonctionnement reporté :	739 701,23 €
Compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé :	323 000,00 €

CHARGE le maire de l'exécution de la présente délibération

Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	21
Contre	:	6

## 1.C - EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

### Rapport

Madame Diane WEIDER, adjointe au Maire chargée des finances et du contrôle budgétaire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la commune pour l'exercice 2010, qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :	
Recettes :	4 538 665,23 €
Dépenses :	4 538 665,23 €
Section d'investissement :	
Recettes :	7 586 330,17 €
Dépenses :	6 878 390,87 €

Ce budget intègre les résultats de l'exercice 2009.

Elle propose un vote par nature et par chapitre.

### Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable du bureau en date du 3 février 2010,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 février 2010,  
PROCEDE à l'examen et au vote par nature et par chapitre du budget primitif de la commune pour l'exercice 2010.

Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	21
Contre	:	6

## 1.D - EXAMEN ET VOTE DU PRODUIT FISCAL ATTENDU ET DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX

### Rapport

Madame Diane WEIDER, adjointe chargée des finances et du contrôle budgétaire rappelle au Conseil Municipal que pour équilibrer le budget primitif 2010, le produit fiscal attendu, hors allocations, compensatrices est de 1 120 627,00 €.

Ce produit pourra être obtenu sans modifier les taux des taxes des impôts directs locaux. Elle propose donc à l'assemblée de maintenir les taux des taxes d'habitation et foncières.

### Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2331-3,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 2010, approuvant le budget primitif de 2010.  
Vu l'avis favorable du bureau en date du 3 février 2010,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 février 2010,  
DECIDE de fixer pour 2010 les taux des taxes locales directes comme suit :

▪ Taxe d'habitation	9,72%
▪ Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,63%
▪ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63,64%

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	27
Contre	:	0

## 2.A - ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

### Rapport

Monsieur Erwin BRUM, Maire, rappelle que traditionnellement, le Conseil Municipal décide en début d'exercice, d'attribuer un acompte de subvention de fonctionnement aux associations locales.

Cet acompte est calculé sur la base de 70 % de la subvention totale attribuée en 2009.

Pour mémoire, par délibération du 24 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- U.S. SILVANGE	10 522,32 €
- E.S. MARANGE	15 794,85 €
- Judo club	3 975,04 €
- Harmonie de la Renaissance	7 838,00 €
- Ecole de musique	9 177,00 €

Il est proposé également au Conseil Municipal d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- Donneurs de Sang	1 500,00 €
- C.L.C.V.	150,00 €
- ASCOMEMO	100,00 €
- Classc 43	150,00 €
- Les Mâts de Cogne	380,00 €

### Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2009 portant attribution de subventions aux associations,  
Vu l'avis de la Commission Associations, Vie Associative en date du 15 janvier 2010,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 février 2010,  
DECIDE d'attribuer aux associations locales suivantes, pour l'exercice 2010, un acompte de subvention représentant 70 % de la somme attribuée en 2009.

- U.S. SILVANGE	<u>7 364.00 €</u>
-----------------	-------------------

Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	27
Contre	:	0

- ES MARANGE	<u>11 055.00 €</u>
--------------	--------------------

Monsieur Bernard ROETTGER ne prend pas part au vote.

Votants	:	26
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	26
Pour	:	26
Contre	:	0

- Judo Club 2 782,00 €

Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	27
Contre	:	0

- Harmonie la Renaissance 5 486,00 €

Monsieur Jean-Claude AUBERTIN et Monsieur Paul LINDEN ne prennent pas part au vote.

Votants	:	25
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	25
Pour	:	25
Contre	:	0

- Ecole de Musique 6 423,00 €

Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	27
Contre	:	0

Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- Donneurs de Sang 1 500,00 €

Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	27
Contre	:	0

- C.L.C.V. 150,00 €

Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	27
Contre	:	0

- ASCOMEMO 100,00 €

Votants	:	27
Abstentions	:	6
Suffrages exprimés	:	21
Pour	:	21
Contre	:	0

- CLASSE 43 150,00 €

Votants	:	27
Abstentions	:	6
Suffrages exprimés	:	21
Pour	:	21
Contre	:	0

- Mâts de Cocagne 380,00 €

Messieurs BUFFON, AUBERTIN, MULLER, ROETTGER, ne prennent pas part au vote.

Votants	:	23
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	23
Pour	:	23
Contre	:	0

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

### 3.A - MISE EN PLACE D'UNE VIDEO-PROTECTION : DEMANDES DE SUBVENTIONS

#### Rapport

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite mettre en place une vidéo-protection afin de protéger certains bâtiments et lieux sensibles. En effet, dans le courant de l'année 2009, de nombreux actes de vandalisme ont été commis sur le territoire de la commune.

Le montant de cet équipement est estimé à 134 000,00 € TTC.

Cette opération est susceptible de faire l'objet de subventions de l'Etat au titre de la DGE, des amendes de police, ainsi que du fond de lutte contre la délinquance.

#### Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable du bureau en date du 3 février 2010,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 12 février 2010,  
AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, toutes les subventions susceptibles d'être accordées pour la mise en place d'une protection des bâtiments par vidéo-surveillance.

Votants	:	27
Abstentions	:	1
Suffrages exprimés	:	26
Pour	:	21
Contre	:	5

### 3.B - REFECTION DES FACADES DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE FELIX MIDY : DEMANDE DE SUBVENTION

#### Rapport

Monsieur François MEOCCI, adjoint au Maire chargé des travaux rappelle au Conseil Municipal que, depuis plusieurs années, les écoles de la commune font l'objet d'un important programme de rénovation.

Au budget primitif 2010 sont inscrits les travaux suivants :

- réfection de la façade de l'école maternelle Félix Midy, pour un montant de 47 800,00 € TTC,
- la 2<sup>e</sup> tranche de la réfection de la façade de l'école élémentaire Félix Midy, pour un montant de 28 900,00 € TTC. Ces travaux sont susceptibles d'être financés par l'Etat au titre de la DGE.

#### Motion

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable du bureau en date du 3 février 2010,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 février 2010,  
AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, au titre de la DGE 2010, l'attribution d'une subvention au taux maximum, pour les travaux de réfection de façades des écoles élémentaire et maternelle Félix Midy.

Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	27
Contre	:	0

### 3.C - ETUDE THERMIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION

#### Rapport

Monsieur François MEOCCI, adjoint au Maire chargé des travaux rappelle au Conseil Municipal qu'une étude thermique dans les bâtiments communaux est inscrite au budget primitif 2010.

Cette étude, qui s'intègre dans la démarche AEU, doit permettre à la commune de définir au mieux ses besoins, en matière de chauffage.

Le montant estimatif de cette étude est fixé à 11 400,00 €.

Ce type d'étude est susceptible d'être subventionnée par l'ADEME et par le Conseil Régional.

#### Motion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable du bureau en date du 3 février 2010,  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 12 février 2010,  
AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'ADEME et du Conseil Régional, l'attribution d'une subvention au taux maximum, pour la réalisation d'une étude thermique dans les bâtiments communaux

Votants	:	27
Abstentions	:	0
Suffrages exprimés	:	27
Pour	:	27
Contre	:	0

Extrait certifié conforme.  
Marange-Silvange, le 18 février 2010  
LE MAIRE :

